

COMpte RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 Mars 2018

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, PRIBAT André, INTCAGARAY René, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, GARCIA Patrice, Mmes IRIART Hélène, IRIART Otxanda

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien

Secrétaire de séance : IRIART Otxanda

❖ Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017

Le Maire présente le détail des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2017 :

BUDGET GENERAL :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
203 359,14€	270 129,09€

Résultat fonctionnement	66 769,95€
Excédent 2016	138 239,32€
Résultat cumulé fonctionnement	205 009,27€

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
172 532,34€	125 191,29€

Résultat investissement	-47 341,05€
Excédent 2016	112 112,78€
Résultat cumulé investissement	64 771,73€

RESULTAT GLOBAL

Résultat cumulé fonctionnement	205 009,27€
Résultat cumulé investissement	64 771,73€
Résultat cumulé global	269 781,00€

Le Maire apporte les commentaires suivants :

➤ Au niveau des dépenses de fonctionnement :

Par rapport au budget prévisionnel (203 444€), l'écart est de -84,86€.

➤ Au niveau des recettes de fonctionnement :

Par rapport au budget prévisionnel (236 273€), recettes supplémentaires de 33 856,09€. Cet écart se décompose ainsi :

- la commune a bénéficié du versement de 24 000€ par le SAEP de Soule au titre de la réfection de la chaussée de la route Alos-Ossas suite aux travaux de réfection de la conduite d'eau potable.
- sous-estimation au budget des remboursements de l'arrêt de travail de la secrétaire (+6 000€)
- forte augmentation (+3 000€) du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation

➤ Au niveau des dépenses d'investissement :

Par rapport au budget prévisionnel (216 941,18), l'écart est de -44 409,44€. La plupart des investissements prévus n'ont pas été réalisés :

- mur jardin Eyherabide (25 000€), car procédure d'expropriation toujours en cours,
- travaux d'accessibilité (9 000€), car calendrier de réalisation sur 3 ans validé par l'administration seulement en fin d'année 2017.
- autres travaux (divers, entrées villages) reportés afin de financer la réfection de la route Alos-Ossas suite à l'opportunité qui s'est présentée (proposition du SAEP Soule).

➤ Au niveau des recettes d'investissement :

Par rapport au budget prévisionnel (51 829€), l'écart est de +73 322,29€. Il se décompose ainsi :

- +59 767,60€ = versement du reliquat des subventions plus élevé que prévu. Contrairement aux craintes évoquées lors du budget, la totalité des subventions demandées a été récupérée.
- +14 664€ = il s'agit du produit de la vente de la maison Etxart à Abense. Ce n'est qu'une écriture d'ordre qui n'a pas d'impact sur le résultat final puisqu'il est annulé par le versement de la même somme à l'indivision Etxart, suite à l'expropriation. Ce produit n'était pas prévu au budget à ce niveau.

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2017 à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
32 357,98	40 653,27

Résultat fonctionnement	8 295,29
Excédent 2016	25 184,86
Résultat cumulé fonctionnement	33 480,15

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
17 590,11	17 819,00

Résultat investissement	228,89
Résultat cumulé fonctionnement	33 480 ,15
Résultat cumulé global	33 709,04

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2017 à l'unanimité.

BUDGET SPANC

Fonctionnement :

Résultat cumulé : +506,66
Résultat totaux : +506,66

Investissement

Résultat cumulé : +882,15
Résultats totaux : +882,15

Résultat global : +1.388,81

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2017 à l'unanimité.

BUDGET CCAS

Fonctionnement :

Résultat cumulé : +1.429,95
Résultat totaux : +1.429,95
Résultat global : +1.429,95

Le conseil municipal, le maire sorti, vote le compte administratif 2017 à l'unanimité.

❖ Clôture budgets SPANC et Assainissement pour transfert CAPB

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence **Assainissement** a été transférée à la C.A.P.B (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide**

- de procéder à la clôture du budget annexe d'Assainissement au 31 décembre 2017
- d'ouvrir au budget principal de la commune, par décision modificative, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire
- de transférer les résultats du budget du service **Assainissement** constatés au 31/12/2017 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, à savoir :
 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) de **trente-trois mille quatre cent quatre-vingt euros et quinze centimes (33 480,15 €)** ;
 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) de **deux cent vingt-huit euros quatre-vingt-neuf centimes. (228,89 €)**.

❖ Orientations budgétaires pour budget 2018

En préalable au débat sur les orientations en vue de l'élaboration du budget 2018, le Maire présente quelques éléments d'analyse du compte administratif 2017 :

- Epargne

- ➔ **Epargne brute ou capacité d'autofinancement** = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris). En 2017 : 66 769,75€ auxquels il convient de soustraire la somme versée par le SAEP et le remboursement des indemnités de la secrétaire. En effet, ces produits sont exceptionnels : 66 769,75€ - 24 000€ - 3 000€ = **39 769,75€**.
- ➔ **Epargne nette** = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses Réelles de fonctionnement (intérêts compris) – Remboursement du capital des emprunts. En 2017 : 39 769,75€ - 19 004€ = **20 765,75€**

- Endettement

- ➔ L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de 243 160,36€. Le niveau d'endettement d'une collectivité se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ». Il identifie en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité. Il permet de savoir le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de la dette. Le seuil critique est de 12 années. Pour la commune ce ratio est de :

243 160,36 / 39 769,75€ = 6,11 années.

Budget 2018

- Principales évolutions charges de fonctionnement 2018 :

- +2 000€ = reversement participation de l'Etat au financement des activités périscolaires (non appelée en 2017 par la CAPB)
- +1 600€ = amortissement 1/5ème travaux SIGOM 2015

- Principales évolutions recettes de fonctionnement 2018 :

- DGF en baisse de 1000€ mais augmentation équivalente de la DSR .
- FPIC : maintien au niveau de 2017 par Communauté d'Agglomération Pays Basque = 4 644€
- Bases taxes → augmentation de 1.37%.
- Taxe d'aménagement : 2 348€
- Remboursement TVA (SIVOM 2015) : 3 400€

- Les dépenses d'investissement proposés :

→ Solde du remboursement prêt relais :	70 000€
→ Route d'Ossas :	50 000€
→ Mur Eyherabide :	25 000€
→ Voirie hors SIVOM :	18 000€
→ Bâtiments (accessibilité) : Travaux (Mairie + Cimetières)	16 000€
→ Ancien fronton d'Abense :	10 000€
→ Remplacement tondeuse-débroussailleuse	5 000€
→ Cimetière d'Alos :	6 000€
→ Petits travaux :	5 000€
→ Etudes travaux appartements communaux	5 000€

TOTAL..... 210 000€

- Recettes d'investissement attendues :

→ FCTVA travaux salle communale + départementale :	23 400€
→ Subvention réfection mur Eyherabide :	5 711€

TOTAL.....29 111€

A financer : 180 889€

❖ **Examen des subventions pour budget 2018**

Le maire propose la même liste de subventions que l'année 2017, à savoir :

A.C.C.A ALOS	100
AAPPMA BASABURUA	50
AMICALE LAIQUE HAUTE SOULE	305
ATHARRAZTARRAK	380
ATHARRAZTEKO ESKOLA	100
AZIA	300
BASABURUKO IHAUTERIAK	230
COMITE FETES	620
HEMEN	150
RADIO MENDILILIA	76
XIBEROKO BOTZA	76
ZIBERO SPORT TARDETS	534

Il informe qu'il a reçu une demande de subvention supplémentaire de la part du Zibero Sport de Tardets - 700€ au lieu de 534€ - dans le cadre du 65^{ème} anniversaire du club. A ce titre, il propose donc d'augmenter la subvention allouée de 166€.

Accord du conseil municipal à la majorité.

❖ Questions diverses

➤ Compteurs Linky

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs courriers de citoyens qui refusent le remplacement de leur compteur électrique actuel par un compteur communicant appelé Linky. De plus, ils demandent à la municipalité de se positionner contre le déploiement de ce nouveau matériel sur la commune.

Après débat, il propose de faire un courrier à tous les citoyens, afin de partager les informations collectées en matière de :

- positionnement réglementaire de la mairie
- risques sanitaires
- protections des données personnelles
- transition énergétique

Il propose également de transmettre la liste des personnes refusant ces nouveaux compteurs à ENEDIS

Accord du conseil municipal

➤ Dossier Eyherabide :

Le maire informe le conseil municipal que le dossier concernant le projet simplifié d'acquisition publique de la propriété Eyherabide a été mis à la disposition du public en mairie du 12 janvier 2018 au 16 février 2018. Aucune observation n'a été formulée dans le registre d'enquête

A la suite, le dossier d'utilité publique (DUP) a été transmis à la préfecture afin de demander l'arrêté préfectoral d'expropriation de l'indivision Eyherabide au bénéfice de la commune.

➤ Enfouissement ligne moyenne tension

Le maire rappelle qu'ENEDIS s'apprête à enfouir la ligne moyenne tension depuis le bas de Bellesise jusqu'au transformateur à la sortie d'Abense vers Lichans. Ceci en passant par la voie communale jusqu'au camping, puis passage du pont par encorbellement vers Tardets pour rejoindre un transformateur à ériger près du point d'apport volontaire. Ensuite retour vers Abense, le tracé prenant la voie communale vers le fronton puis passage par des parcelles privées en contrebas de la départementale.

➤ Adap

Le maire rappelle que le planning de mise aux normes de l'accessibilité aux équipements recevant du public (Mairie, églises, cimetières + fronton d'Abense) avait été accepté par la commission départementale en charge de cette problématique. Ce calendrier prévoit des travaux sur trois ans (2017-2018 et 2019).

L'accord n'étant parvenu qu'en dernière partie d'année, pas de travaux possibles en 2017. Donc prévoir dans le budget 2018 les travaux prévus sur deux ans.

➤ Antenne opérateur téléphonique Free

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'obligation qu'ont les opérateurs téléphoniques à couvrir tout le territoire en 4G, FreeMobile souhaite implanter un relais de téléphonie mobile sur la parcelle supportant déjà le relais de SFR (parcelle A220).

A cet effet une déclaration préalable a été déposée en mairie.